

COMMUNE DE MAXILLY-SUR-LEMAN

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2026

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-quatre août le Conseil Municipal de la Commune de MAXILLY-SUR-LEMAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGNIN, Maire.

Conseillers en exercice : 19
Le quorum est atteint.

Présents : 15

Pouvoirs : 04

Présents : MMS MAGNIN Daniel, JIMENEZ Sonia, FAVRE Eric, COCHON Geneviève, DUMONT Patrick, ZANNIER Alfred, GREPILLAT Paul, BOCQUET Sarah, COUVILLAT Ghislaine, LUNARDI Boris, BERAUD Noëlle, SZIKORA Freddy, CHEKHRIT Dounia, MARTINERIE Alice, ARCHER Boris, BOCHATON Christophe, LACHERAY Arnaud, TEXIER Carole.

Absents excusés avec pouvoir : Mme COCHON Geneviève (pouvoir à Mme JIMENEZ Sonia) ; M. DUMONT Patrick (pouvoir à Mme BERAUD Noëlle) ; Mme PERRIER Marine (pouvoir à Mme MARTINERIE Alice) ; M. BOCHATON Christophe (pouvoir à M. LACHERAY Arnaud)

Madame COUVILLAT Ghislaine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux élus de valider le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2026.

Le Conseil Municipal **approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juillet 2026 à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de réunion en date du 27 juillet 2026
- Approbation de l'ordre du jour
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Attribution du marché fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire
- Participation à la mise en place du Petit Train d'Evian-les-Bains sur les communes de Maxilly-sur-Léman et Neuvécelle pour les marches nocturnes durant la saison estivale 2026
- Motion du Conseil municipal relative à la demande d'installation à la zone artisanale de Montigny de l'entreprise Bochaton carrières et transports
- Affaires diverses

Liste des délibérations du Conseil Municipal

N° délibération	Désignation	VOTE (POUR, CONTRE, ABSTENTION)
20260801	Attribution du marché fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour la restauration scolaire	16 POUR 02 CONTRE 01 ABSTENTION
20260802	Participation à la mise en place du Petit Train d'Evian-les-Bains sur les communes de Maxilly-sur-Léman et Neuvécelle pour les marches nocturnes durant la saison estivale 2026	UNANIMITE
20260803	Motion du Conseil municipal relative à la demande d'installation à la zone artisanale de Montigny de l'entreprise Bochaton carrières et transports	UNANIMITE

ATTRIBUTION DU MARCHE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'un avis d'appel d'offres concernant la fourniture de repas en liaison chaude pour le groupe scolaire a été publié sur la plateforme MP74 le 07 juillet 2026 ainsi que dans deux journaux « Le Dauphiné » en date du 10 juillet 2026 et Le Messenger en date du 16 juillet 2026.

Monsieur le Maire précise que le dépôt des offres était fixé au 10 août 2026 à 00H00. Une seule offre a été présentée. Considérant que l'analyse de l'offre du candidat permet à la commission consultative d'appel d'offre de retenir la proposition de l'entreprise APEI DE THONON ET DU CHABLAIS ESAT « LES HERMONES – route du Ranch BP 157 74200 THONON-LES-BAINS.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire.

- **Valide** par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention d'attribuer le marché pour la fourniture des repas et livraison de repas pour la cantine scolaire à l'entreprise : APEI DE THONON ET DU CHABLAIS ESAT « LES HERMONES » pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2029.

- **De signer** le marché de service – fourniture et livraison de repas scolaire

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

PARTICIPATION A LA MISE EN PLACE DU PETIT TRAIN D'EVIAN-LES-BAINS SUR LES COMMUNES DE MAXILLY-SUR-LEMAN ET NEUVECELLE POUR LES MARCHES NOCTURNES DURANT LA SAISON ESTIVALE 2026

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la mise en place d'une navette du Petit Train d'Evian-les-Bains sur les Communes de Maxilly-sur-Léman et Neuvecelle pour accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions et pour éviter le stationnement anarchique les jours des marchés nocturnes, jours de fortes affluences. La Commune d'Evian-les-Bains met à disposition son petit train avec chauffeur tous les mardis de juillet et août sur les plages de Grande Rive et Petite-Rive sur une plage horaire de 18h00 à 22h00. Les frais seront partagés entre les deux Communes. Le coût est estimé à 550 €, la participation pour Maxilly-sur-Léman étant de 275 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le principe de fonctionnement et les modalités financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet à l'unanimité un avis favorable sur le principe de fonctionnement et les modalités financières fixées à 275 € par jour de marché
- Charge le Maire de signer ladite convention avec la Commune de Neuvecelle

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A L'UTILISATION DE LA ZONE DE MONTIGNY COMME AIRE DE STATIONNEMENT DE POIDS LOURDS DE L'ENTREPRISE BOCHATON

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande orale du 2^{ème} vice-président développement économique et économie circulaire, Monsieur GRANDCHAMPS Jacques et de M. le Président, BENED Régis de la Communauté de Communes du Pays d'Evian – Vallée d'Abondance

Le Conseil municipal de la commune de Maxilly-sur-Léman,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux compétences et aux attributions du Conseil municipal ;

Vu les documents d'urbanisme applicables sur le territoire communal ;

Considérant que la zone de Montigny constitue un secteur dont l'utilisation et l'aménagement doivent être appréciés au regard des enjeux de sécurité, de circulation, de tranquillité publique, d'environnement et de qualité de vie des riverains ;

Considérant le projet ou l'utilisation envisagée de cette zone comme l'installation des poids lourds affectés à l'activité de l'entreprise **Bochaton** ;

Considérant que le stationnement régulier de poids lourds sur ce secteur est susceptible d'entraîner une augmentation significative de la circulation de véhicules lourds, ainsi que des nuisances sonores, visuelles et environnementales pour les habitants et les usagers du secteur ;

Considérant les préoccupations exprimées par les riverains et/ou les usagers concernant les conditions d'accès, de circulation, de manœuvre et de stationnement des poids lourds dans la zone de Montigny ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de faire connaître la position de la commune sur un projet ou une utilisation du territoire susceptible d'avoir des incidences importantes sur la vie locale et l'environnement du secteur ;

Considérant la nécessité de privilégier une solution permettant la poursuite de l'activité économique de l'entreprise dans des conditions compatibles avec la sécurité des usagers, la préservation du cadre de vie et les règles d'urbanisme applicables ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – Position du Conseil municipal

Le Conseil municipal exprime son **opposition à l'utilisation de la zone de Montigny comme installation des poids lourds de l'entreprise Bochaton ou autres entreprises de ce type**, dans les conditions actuellement envisagées.

Article 2 – Motifs de la motion

Cette position est notamment motivée par les préoccupations relatives :

- à la sécurité des habitants, des piétons et des autres usagers de la voirie ;
- à l'augmentation potentielle du trafic de poids lourds sur les voies desservant la zone ;
- aux conditions de circulation et de manœuvre des véhicules de grand gabarit ;
 - aux nuisances sonores et visuelles susceptibles d'être générées par le stationnement des poids lourds ;
- à la préservation du cadre de vie des riverains ;
- à la compatibilité de cette utilisation avec la vocation et les caractéristiques de la zone de Montigny et, plus largement, à la nécessité d'assurer un développement économique équilibré et respectueux des habitants et de l'environnement communal.

Article 3 – Demande d'examen des alternatives

Le Conseil municipal demande que soient étudiées, en concertation avec les entreprises et les autorités compétentes, **des solutions alternatives**, permettant de répondre aux besoins de l'entreprise sans créer de nuisances disproportionnées pour les riverains et les usagers de la zone de Montigny.

Article 4 – Concertation

Le Conseil municipal souhaite qu'une concertation soit engagée avec les entreprises, les riverains concernés, les propriétaires et gestionnaires des terrains ainsi que les administrations et autorités compétentes, afin d'examiner les conditions d'utilisation du site et les éventuelles solutions alternatives.

Article 5 – Information des autorités compétentes

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire de porter la présente motion à la connaissance de l'ensemble des autorités et organismes concernés et de prendre toute initiative permettant de défendre les intérêts de la commune et de ses habitants dans ce dossier.

Article 6 – Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur GREPILLAT Paul a demandé si dans la rénovation énergétique de l'école, la partie cantine, Monsieur le Maire explique que certains éléments sont en effet pris en compte notamment l'insonorisation, la mise en place dans les locaux et les sanitaires et que cette partie du bâtiment fait partie du projet de rénovation.

Madame CHEKHRIT Dounia pose une question sur un dossier d'urbanisme : ce point sera détaillé en commission d'urbanisme.

Concernant le kiosque « le Spot » anciennement « Maxi Thaï », Monsieur le Maire indique que nous attendons de voir comment la situation administrative évolue.

Suite à une question sur une parcelle non entretenue, Monsieur le Maire précise qu'un courrier à ce sujet a été envoyé au propriétaire.

Un point a été fait sur les nouvelles embauches (administration, école et service technique)

M. ARCHER Boris a informé le conseil sur les progrès de l'organisation du tournoi de pétanque planifié pour le samedi 26 septembre 2026.

M. ZANNIER Alfred et Mme JIMENEZ Sonia ont informé le conseil des événements organisés par la commune autour d'octobre rose.

Mme JIMENEZ Sonia précise que l'accueil des nouveaux arrivants est prévu le samedi 26 septembre 2026 en matinée.

LEVÉE DE SÉANCE : 20h40

Le Maire, Daniel MAGNIN



La Secrétaire de séance, Ghislaine COUVILLAT

